



Trouble du voisinage

Par Pompier7813

Bonjour,
J'ai un soucis avec mon voisin du dessus qui fait du bruit d impact venant de son parquet!Je lui en ai déjà parlé par voix orale,courrier et courrier recommandé, mais celui ci s enfiche!Comment je peux faite constater cette infraction? Sachant que ca dure 5 minutes,ça reprend 10 minutes après et c'est comme ca de 22h30 à 2h du matin.
Merci par avance.

Par TUT03

Bonjour

réponse juridique : écrire un courrier recommandé à votre bailleur

réponse réaliste : déménager

Par Pompier7813

Très compliqué de déménager rapidement quand vous êtes propriétaire !

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si vous êtes propriétaire, vous pouvez commencer par une discussion avec le voisin, puis un courrier RAR, puis saisie du tribunal avec un avocat.
Le tribunal nommera un expert acousticien qui fera un rapport.
Et au bout de 3 à 5 ans (parfois plus) le juge prononcera une décision.
C'est souvent plus rapide de déménager.

Par yapasdequoi

Une lecture utile pour vous :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612[url]

Par isernon

bonjour,

vous devez prouver d'abord prouver qu'il s'agit d'un trouble anormal de voisinage.

salutations

Par yapasdequoi

A priori c'est le but de l'expertise. Mais s'il y a des constats d'huissiers, des témoignages et/ou des PV de la police... c'est encore mieux !